CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	23 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remarqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINGE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, *ou chez le soussigné*, la négresse **MARIANNE, alias URINA**, âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 déc.

$10 DE RECOMPENSE

SONT offertes à celui qui ramènera au soussigné ou logera dans une des geoles de cet état, le nègre JOSEPH, parti maron depuis le 6 du courant, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'un *gilet de cotonnade* bleue chapeau et souliers neufs. Ce nègre est confiseur de son état, il avait coutume de vendre dans *les rues*, il a la démarche hardie et le regard assuré, parle très vite et avec confiance, il est assez habituellement ivre dans les rues et se tient du côté de Jean Mornay, ou il se loue dans les chantiers de maçon.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, car il est probable qu'il cherchera à se faire passer pour libre ; sous peine d'être traduits en justice, conformément à la loi.

11 jan A. LACOUTURE.

AVIS.—*Attendu que* Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, *s'est adressé à moi pour annuller* un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832;

Avis est donné par le présent *à tous ceux* que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix *jours qui suivront* la publication du présent avis, les plaintes, s'ils en ont, pour lesquelles le dit cautionnement [illegible] pas annullé, et les hypothèques en résultant [illegible].

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le [L.S.] sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 21me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat. 31 déc—30

ON *désire connaître* la demeure de M. *Marron*, arrivé du Hâvre par le Louisville, le mois dernier.

ESTEVANELL & COURVAL,
24 déc rue de la Nouvelle-Levée, No. 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 23 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu **30 ACTIONS** de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $40 par actions *ont été payées*.

Conditions, 4 mois de crédit, moyennant billet endossé *&c.* 17 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu **2 LOTS DE TERRES** situés rue de l'Esplanade, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face sur 100 de profondeur, (mesure française,) le plan sera exposé au café de la Bourse, le jour de la vente.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRÈS un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant à midi, au *café* de la bourse, les actions de la Banque et d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir :

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées *en entier*, 7 do. do. do. 3-5 *payées*, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des *Négociants*, dont $30 *ont été payées*, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont *été payées*. 17 jan.

PAR ISAAC M'COY.

SAMEDI après-midi, 19 du courant, à 4 heures et demie, il sera vendu à la presse à Coton de MM. Fréret frères, rue St. Charles :

20 BALLES COTON, endommagées à bord du chaland du capitaine Gray, venant du Tennessee, pour compte de qui il appartiendra. Conditions : comptant. 17 jan.

PAR ISAAC L M'COY.

LUNDI, 21 du courant, à midi, sera vendu au café de la bourse, l'esclave **MALTIDA**, mulâtresse âgée de 19 ans. Elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse: son maître actuel ne la vend que parce qu'il n'a pas besoin de ses services. 17 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, en date du 4 de ce mois, il sera vendu, mercredi 23 du courant, à midi, à la Bourse, les actions de banque ci-après, provenant de la succession de feu James Workman, décédé, savoir : 93 actions de la Banque de la Louisiane, payées en plein ; 7 dito 3-5ème payées; 29 do Canal et Banque, payées en plein ; 24 do des la Compagnie d'Assurances des Négociants, $30 par action, payées; 9 do de la Compagnie d'Assurances pour la Marine et l'Ouest, $20 do. 11 jan

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette **MARGARET**,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses appareaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin ; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour sorr tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu Mardi, 22 du courant, à dix heures du matin, Le Fonds de l'HOTEL de la *Retraite des Marins*, ensemble avec toutes ses dépendances.

Cet établissement est tellement connu qu'il n'est pas nécessaire d'en donner de plus grands détails. On peut néanmoins assurer qu'il n'y a pas en ville un établissement mieux situé pour tenir une auberge. Cette propriété sera vendue avec ou sans les esclaves. La propriétaire ne vend cet établissement qu'à cause du décès de son mari et des affaires qui l'appellent en Europe.

Conditions—si on vend le tout ensemble, moitié comptant *et le reste* à 8, 9 et 12 mois, et si l'on vend par lot, toutes sommes au dessous de $100 comptant, et pour toutes sommes au dessus à *60 jours*, en billets endossés à satisfaction. 15 jan

PAR T. MOSBY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Mr. Y. F. A. Blanchet ;—Catherine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande ; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions :—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 janv

PAR F. DUTILLET.

SERONT vendus à midi, à la Bourse de Hewlett, mercredi 23 janvier 1833, les esclaves suivants provenant de la biqueterie de M. Didier Dreux, d'une grande valeur.

1o. Langley, âgé d'environ 23 ans, charretier, bonne hache et pioche.

2o. Philippe, nègre créole, âgé d'environ 32 ans, bon mouleur, charretier, brûleur de fourneaux, bonne pioche, pelle et hache, ayant une hernie.

3o. Moogga, griffe, créole, âgé d'environ 29 ans, bon mouleur, brûleur de fourneaux, cocher, charretier, bonne pelle, pioche et hache, propre à tout, nègre d'un grand prix pour une habitation.

4o. Davy, âgé d'environ 36 ans, fameux mouleur, charretier, bonne hache et pelle.

5o. Hily, âgé d'environ 17 ans, charretier.

6o. Henry, *âgé d'environ 17 ans*, charretier.

7o. Moses, âgé d'environ 25 ans, mouleur, charretier, bonne hache.

8o. César (Claybourne), âgé d'environ 26 ans, mouleur, bonne hache.

9o. Fos, nègre congo, âgé d'environ 29 ans, propre aux champs.

10o. La Fleur, nègre congo, âgé d'environ 46 ans, nègre de champ, bonne pioche et pelle, ayant une hernie.

11o. Cob, négrillon, âgé d'environ 13 ans.

12o. Louise, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, bonne pioche, propre aux champs.

13o. Diey, âgé d'environ 17 ans, propre aux champs.

Conditions :—Payable le 27 Mars 1834, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 31 déc—9 2ps

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN *vertu d'un ordre* de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :—

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une galerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE TERRAIN, No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.

4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.

5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.

6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.

7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.

8o. FRONTIN, nègre charretier, de 15 à 20 ans.

9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.

10. MARIA, *griffonne*, avec son fils mulâtre de 10 ans.

11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se *plaignant de douleurs*.

12. FRANÇOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des *Négocians*.

14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.

16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin de Lac Ponchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves *en deux* termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptant.

Ve. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 déc.—8,2ps.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1832—*James Wells vs. ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public le samedi, 2 février 1833, pour délibérer sur les affaires du dit pétionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Extrait des minutes.
31 déc—9, 2ps P. A. GUYOL, greffier.

VENTES A L'ENCAN.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR,
ET UN GRAND NOMBRE DESCLAVES,
A VENDRE A L'ENCAN,
PAR HEWLETT & PEIRE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE

DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord ; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington : cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur ; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à mais qui se se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 300 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jourde la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) **TOUS LES NEGRES** qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sexes, et formant un attelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans le pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents ; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera des plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves :—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et *endossés à la satisfaction du vendeur*, y compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les *ventes commenceront tous les jours à midi*. Les actes seront passés en l'étude de L.T. Caire, notaire public, aux *frais des acquéreurs*. 3 janvier—22

PAR T. MOSBY ET J. LE CARPENTIER & Co.

IL sera vendu, le samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpens et environ 25 toises de face au fleuve, *dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur*, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant *droit de préemption pour la double concession*. Elle est boisée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée d'un bayou, *nommé la rivière aux Chênes*, communiquant à la mer ; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pre. Lacoste, et dans la *partie inférieure* par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terre environ 68 arpens en souches de cannes du dernier plant, et 20 matelas de cannes pour plants—*De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à gru, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appentis derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambre à repasser, un poulaillier divisé en deux places, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur solos.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, ouvrant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoist, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et F. Macarty.

3o. 51 TETES D'ESCLAVES, dont 32 hommes et garcons, 7 enfants et 12 femmes, créoles ou dans le pays depuis long-tems, et parfaitement habitués aux travaux d'une habitation ; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions :—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, *en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel* de 7 y 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 30 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à perpétuité en jouissance à l'acquéreur, à la condition expresse de l'entretenir entouré et de ne pas changer sans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan

PAR F. DUTILLET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. F. D. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu *John J. McNeill*, savoir :

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

———— —âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée **JULIENE**, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$184 comp-ant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15 ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, a midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Curneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'Ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

40,000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

AVENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

SUCRE ET MELASSE.—Plusieurs récoltes de sucre et melasse, à vendre au-dessus et au-dessous de la ville, par DUBERTRAND & LEGENDRE.
29 déc rue St. Louis, No. 63.

TOILE DE RUSSIE de ménage, convenable aux marchés mexicains—108 balles 4-4 toile écrue du pays ; 120 do. 3-4 à 7-8, toile à chemises ; 4 caisses toile blanche ; quelques balles coutil et toile à matelas—20 balles russie écrue, 12 do. do. blanche, *ayant droit au drawback*, à vendre par [4 janv.] LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—50,000 Gallons melasses, près de la ville, et livrables de suite par

17 déc BLANC & BRUGIER.

DISSOLUTION DE SOCIETE. En conséquence de la mort supposée de M. Thomas B. Gulliver *jeune, associé* de la maison de Thayer, Hurd & Co., ladite société a été dissoute le 1er. de ce mois. Toutes les affaires *concernant ladite société* seront réglées par J. Thayer & Co. qui continuera les affaires de commissions.

10 jan. Rue *des Magasins*, No. 29.

MOUSSE—23 balles Mousse, en magasin, et à vendre par

15 jan DUCROS & MORPHY.

PLOMB EN BAUMONS à vendre sur la Levée, s'adresser à 18 déc J. MAGER.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Cassier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 9 *heures à 2½ heures* le matin et de 4 à 6 le soir ; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cet occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension : les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.
11 janv.

AVIS aux petits capitalistes.—Un personne respectable qui possédérait un capital de $5 à 600 pourrait l'employer avantageusement. S'adresser au No. 61, rue St. Louis, entre Royale et Chartres. 11 janv

A VENDRE.—L'ameublement d'un bureau de loterie, bien situé. S'adresser au No. 61, rue St. Louis.
11 janv

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOS. PRATS,
12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, à vendre par GRAY, DURRIVE & CO.
10 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé **JEAN**, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien le retirer, en se conformant à la loi. Une négresse nommée **JUSTINE**, appartenant à M. Percy.
12 janv P. A. CHARBONNET, shérif.

AVIS AUX OUVRIERS.

UN ouvrier, bon potier, trouvera à s'employer chez M. E. Barau, rue des Champs, Elysées No. 111, ou chez M. Delassize, rue Toulouse, No. 37. 10 janv.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par
10 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, du choix de RAZOIRS, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces razoirs sont garantis *très-supérieurs*. 10 janv—8

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Martin Ohler, sont priées de payer immédiatement à M. Alfred McCarty, avocat, rue Toulouse, No. 248; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui présenter avec les pièces à l'appui.

NICHOLAS MURRAY,
A. P. FLUGFELDER,
8 janv—3, 3ps Exécuteurs testamentaires.

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses ; à vendre à bas prix.

GEO. WHITNEY,
7 janvier rue de la Douane, No. 21

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 douz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, *en débarquement* de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et *Toulouse*.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, frêne chêne et pin ; charbon, sable blanc, briques du pays et briques à feu; brai, goudron.

5 jan C. GUESNARD & ALPUENTE, au Bassin.

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de thèse et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—1☞

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et désirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er. jan—6m.

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER,
sur les habitations près de la ville. 4 janv.

MR. THOMAS POLLOCK, GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburg, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, où il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—15

50,000 GALLONS de Molasses, for sale, near the city. Apply to
dec 17 BLANC & BRUGIER

MELASS